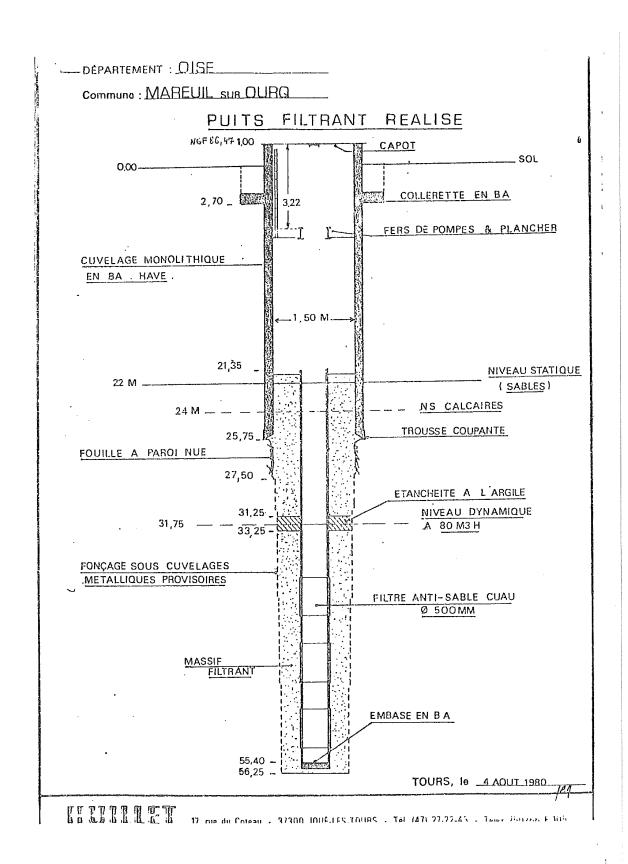
EARL BERTIN LA VILLENEUVE

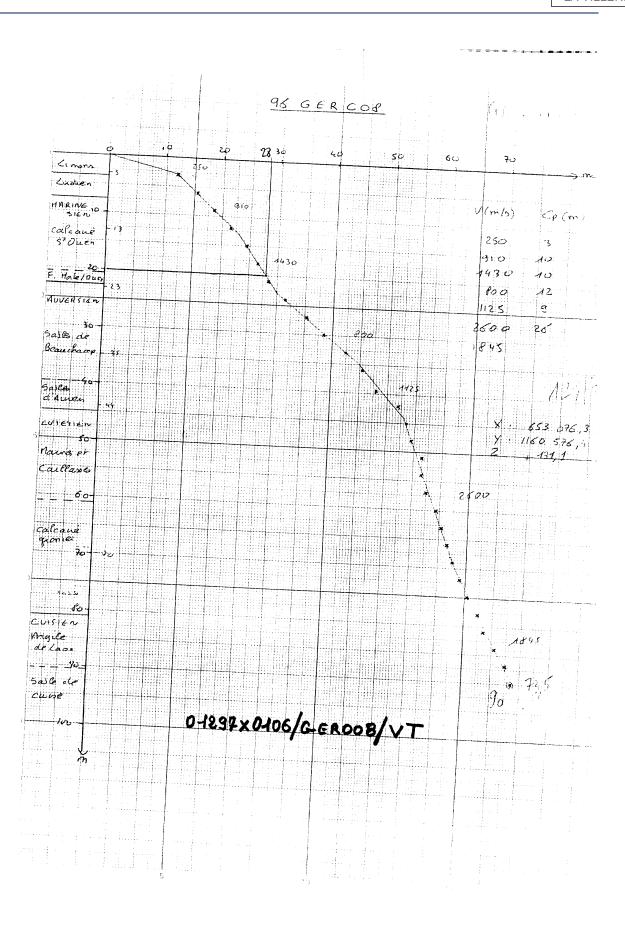
ANNEXE 1

EXTRAIT DES DONNEES BSS



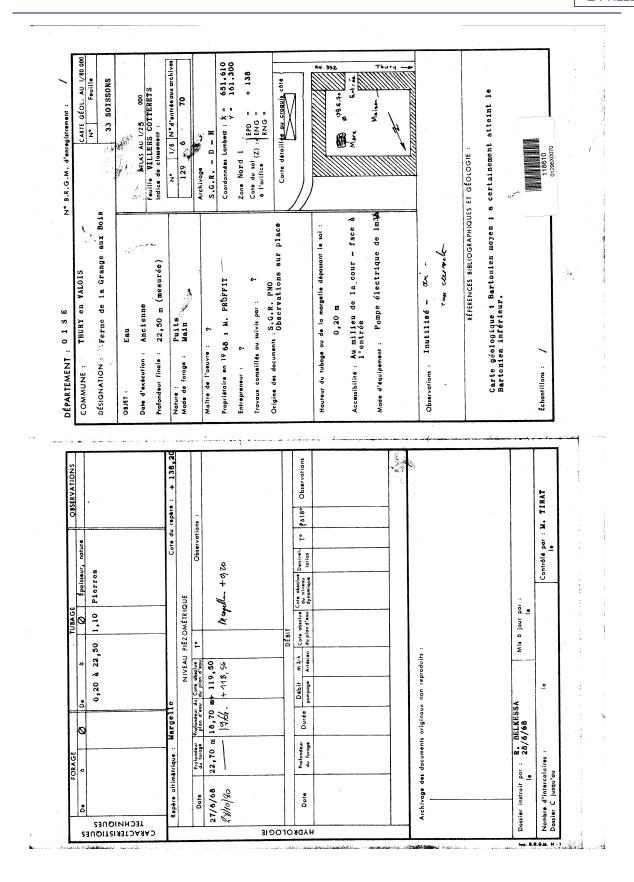






1963/769 No B. R. G. M. d'enregistrement :	CARTE GÉOL AU 180000 Nº Feuille 33 Soissons	ATLAS AU 12,000 Feuille: Villers Cotterets Indice de dissement:	129 6 1 Archyage: 5GR - D	es Lamber	a forfice (RNG Carte détaillée ou Carte de la c	x Bois".	1000x5e210	REFERENCES BRUGGRAPHIQUES ET GÉOLOGIE . Limon de plateau + 125,30 ? Bartonien moyen + 105,80 . Lutétien + 106,80 . Lutétien + 87,30 . Cussien + 87,30 . Sparmacien - 8;70 . Thanétien - 42,20
DEPARTEMENT: OISE	COMMUNE: La Villereuve sous Thury DÉSIGNATION : Gore-drill CV 10 bis	OBJET: reconnaissance Dore d'exécution: 23-26 août 1962 Profondeur finale: 179.10 m		Proprietaire en 1963. 14. Entrepreneur: 14. Trowaux conseilles ou suivis par:	Origine des documents: S.N.P.A. B.N.G.M SUN Ploandle Housey du lubage ou de la margelle depassant le soi:	Accessibilite: le long d'un chemin de terre à 500 m de la forme "la Grange aux Bois". Mode d'aquipement:	Observations :	PÉFÉRENCES BRUIO 5, 00 à 5; :: Limon de plat 23,50 à 43,00 :: Bartonien inn 43,00 à 73,00 :: Lutétien 73,00 à 173,00 :: Lutétien 139,00 à 172,50 :: Sparmacien 172,50 à 180,00 :: Thanétien Échanillons:
NOTEN SAND	Epaisseur, nature		Core du repere ; + 130,30 NIVEAU PIÈZOMÈTRIQUE Core du repere ; + 130,30 Core du repere ; + 130,30		m3 h Core absolve Gon absolve Openinel T a 18 Observations Are ear do not three dynamique aton		produks: plan d'implantation in dossier 128-8-1.	Mis a jour par. D. ISELPAUME le Contrôle par. le 29/12/69
n C e a li r	O		NIVEAL Profondeur du Cres elicitée eu du forage plan d'rou plan d'rou		Durée Congostes		Archivage des documents originaux non reproduits: of. rapport pétrole et plan	Dossier instruit par : de la Quérière le novembre 1963 Nombre d'intercolaires : 3

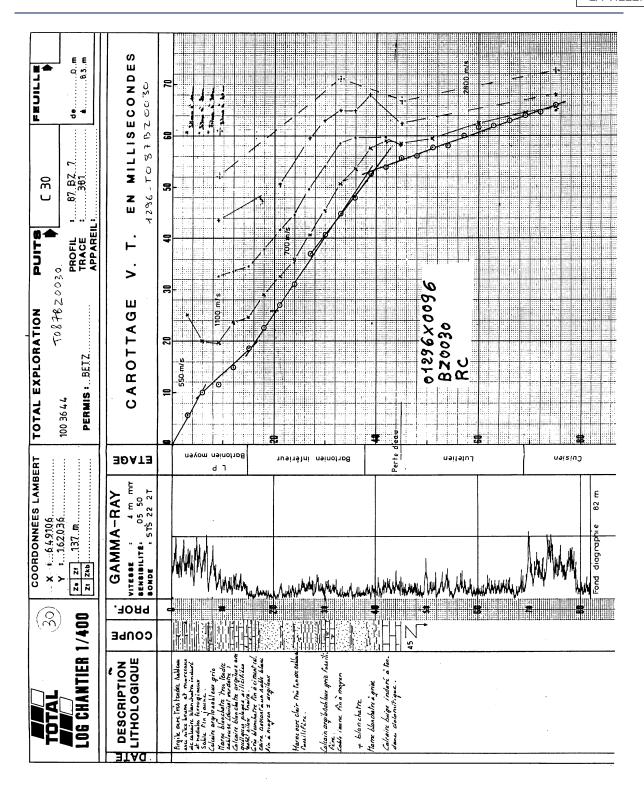


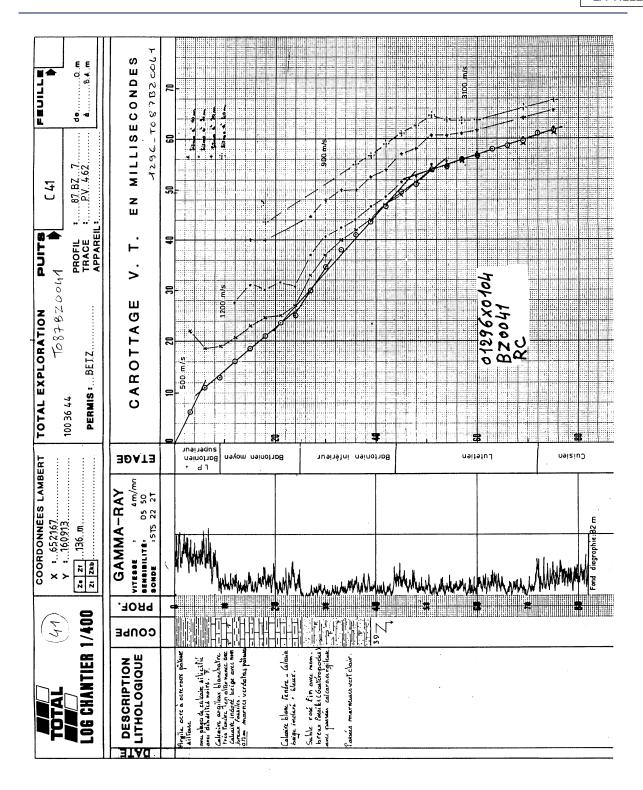




URY en VALOIS N° Feville 33 SOISSONS	ATLAS AU 1/2 5 000 Fauille VILLERS COTTERETS Indice de clausement :	1/8 N°d'entr	o o	ambert : X	0	Carte détaillée ou craquis côté :	Entri	Thurs = 0.33		ET GÉOLOGIE: ts (Bart.inf.pr.p.) + 1 inférieur	Lutétien supérieur + 36,65 Lutétien moyen + 76,15 Lutétien inférieur + 66,25	
COMMUNE: LA VILLENEUVE/THURY DÉSIGNATION: FOTAGE FETTE TOUTE de THURY	Oaler : Eau Date d'execution : 1902 Profendeur finale : 69,55 m	Node de forage : Batt age	Maltre de l'oeuvre	Proprietate en 1966 : Exploitant Entrepreneur : BROCHOT & Cite Travany consillé en mivit par	Origine des documents : S.G.R. PNO	Observations sur place Document entreprise	Houseur du subage ou de la margelle dépassant le sol Accessibilité : Déns une petite baraque en bois édossée au corps de la fégue	nsage)	Observations : Forage inutiliss	NCES BIBLIOG	45,35 à 57,65 ; Lutétien 57,66 à 67,15 ; Lutétien 67,15 à 69,55 ; Lutétien (7,15 à 69,55 ; Lutétien	
t a	A to a day		Observations :	e impossible ; la pempe bouche fice du forage		Un Denivel To Palge Observations	•				Contrôlé par : M. TIRAT	
23,00 1,50 Avant putts briques 7 0,30 Tubage		NIVEAU PIÉZOMÉTRIQUE	٥_	Mesure im		Cate absolve Cote absolve du plan d'eau dynamique					Mis & jour por :	N.

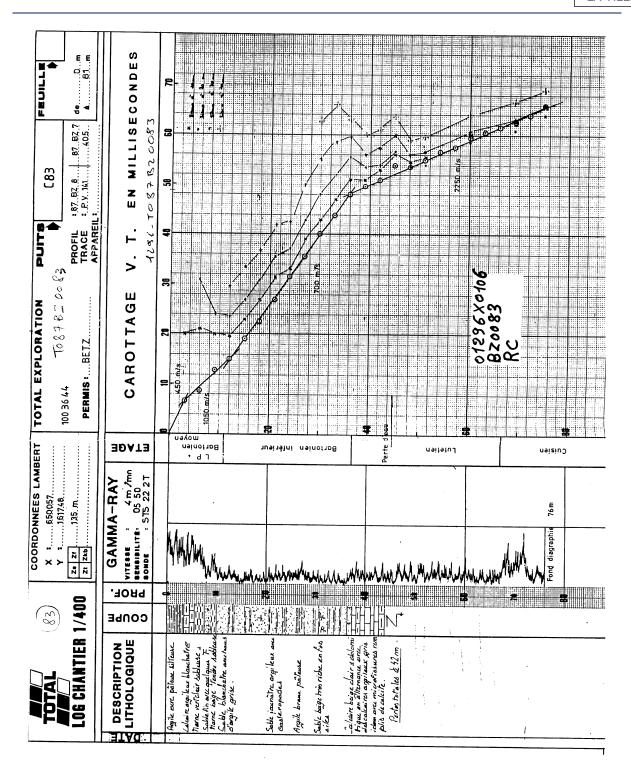




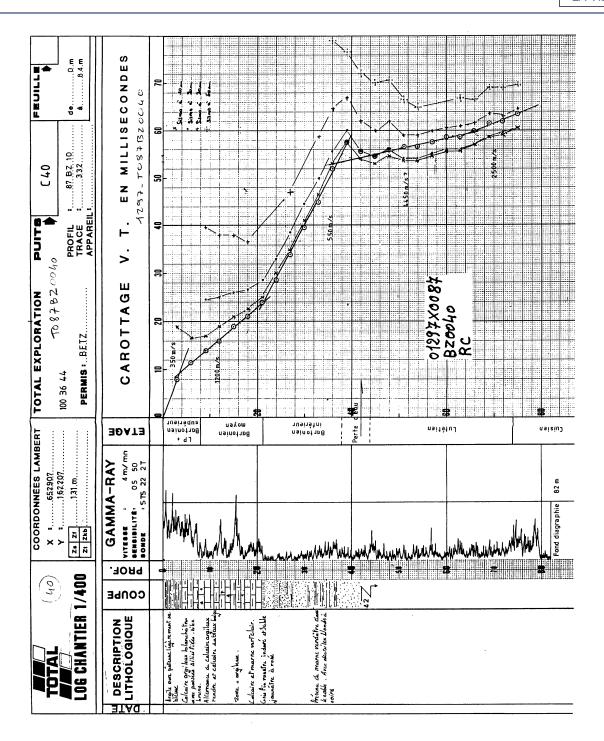




60









EARL BERTIN LA VILLENEUVE

ANNEXE 2

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000





PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

FORMULAIRE D'EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)



Par qui?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. annexe 1 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? ») et avec l'aide **de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000**.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative du projet au service instructeur habituellement compétent.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

Il peut être utilisé dans deux cas :

- en tant qu'**évaluation des incidences simplifiée :** lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite à une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- en tant qu'**évaluation préliminaire (aide à la réflexion)** : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

Pour aui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

NB : A la réception du dossier contenant l'évaluation des incidences, le Préfet peut s'opposer au projet dans un délai de 2 mois ou suspendre ce délai par une demande de complément de dossier. A

défaut de la fourniture, dans un délai identique, du complément demandé, une décision d'opposition tacite intervient.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique)	EARL BERTIN LA VILLENEUVE
Commune et département	60 890 LA VILLENEUVE SOUS THURY
Adresse	5 rue Saint Laurent
Téléphone/ Fax	
E-Mail	arnaudbertin@gmail.com

1 0	Projet de l'EARL BERTIN LA VILLENEUVE à La Villeneuve sous Thury
	v meneuve sous Thury

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les espèces et les habitats naturels d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.

Il est donc fortement recommandé de prendre l'attache le plus tôt possible des opérateurs ou animateurs des sites concernés.

Les articles L. 414-1 à L. 414-5 et R..414-19 à R.414-29 sont dédiés à la démarche d'évaluation des incidences. Trois listes répertorient les programmes, projets et activités soumis au régime d'évaluation des incidences :

- une liste nationale dont la majorité des 29 items s'appliquent sur tout le territoire métropolitain ;
- deux listes locales, fixées par arrêté préfectoral et spécifiques à chaque département. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

X	Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée. Aucun document
	n'est à fournir.
	Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation : ☐ Liste nationale (R. 414-19 du code de l'environnement) : item n° ☐ Liste locale 1 - Arrêté Préfectoral du item n° ☐ Liste locale 2 - Arrêté Préfectoral du item n°
	Liste locale 2 - Arrêté Préfectoral duitem n°

ETAPE 1 Mon projet et NATURA 2000

1- Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation sportive/culturelle ou de l'intervention

Cre	manifestation sportive ou cultur curage d'un fossé, drainage, créat	elle (sagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, à préciser : piétons, VTT), mise en place de grillages, e digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc) : Oha de cultures et d'un poulailler de 40 000 poules
	b. <u>Localisation et cartograp</u>	<u>hie</u>	
	ou de l'intervention (emprises to IGN au 1/25000e (comportant u	empor un titu	cise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) raires, chantier, accès et définitives), sur un support carte re explicite, une légende, une échelle et une orientation) un de masse, plan cadastral, etc.), dont l'échelle doit être
	N° Département :60 890		lleneuve sous Thury Numéro :649c
<u>En</u>	site(s) Natura 2000 ? □ Site Natura 2000 « FR		
	☐ Site Natura 2000 (autre départe	ement	,) ::
<u>Ho</u>		« FR2	e? 200566 Coteaux de vallée de l'Automne 2212005 Forêts Picardes : massif des trois forêts et bois du
	c. <u>Étendue du projet, de la 1</u>	manif	estation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention
	1-Emprises au sol de l'implantati surface approximative (cocher la		de la manifestation (si connue) :150 (m²) ou classe de correspondante) :
	- temporaire (ex : phase chantier)		
	< 100 m ²		de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)
X	de 100 à $< 1~000~\text{m}^2$		> 10 000 m ² (> 1 ha)
	- permanente :		
	< 100 m ²		de 1 000 à $<$ 10 000 m ² (1 ha)

¹ Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

ш	de $100 \text{ å} < 1 000 \text{ m}^2$	ч	$> 10\ 000\ \mathrm{m}^2\ (> 1\ \mathrm{ha})$
	-Surface totale :		
	$<100\;m^{\text{2}}$		de 1 000 à $<$ 10 000 m ² (1 ha)
	de $100 \ a < 1 \ 000 \ m^2$		> 10 000 m ² (> 1 ha)
	2 - Longueur (si linéaire impacté) :		(m.)
	3 - Emprises en phase chantier :		(m.)
	4 - Nombre de participants (le cas échéan	t) :	Nombre de spectateurs (le cas échéant) :
			ntervention génèrera des aménagements connexes one de stockage, balisage de manifestations, etc.).
Si	oui, décrire succinctement ces aménageme	nts:	
	ur les manifestations, interventions : infrast sistique, nombre de personnes attendues :	tructu	res permanentes ou temporaires nécessaires,
	de la manifestation (sportive ou cultur Projet, aménagement, manifestation: ☐ diurne ☐ nocturne - Durée précise (des travaux, de la	a ma	unifestation ou de l'intervention) si connue :
	Période ou date précise si connue (de mois période approximative en cochant la(les) d Printemps Automne Été Hiver		ois):) correspondante(s):
4 -	Fréquence : Valuation unique chaque mois chaque année autre (préciser) :		
	-e. Entretien / fonctionnement / rejet		

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).

Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.) :
Rejet des eaux dans le milieu naturel lié à l'irrigation par enrouleur 4 mois dans l'année et
alimentation toute l'année du poulailler
-f. Budget (uniquement pour les manifestations sportives ou culturelles)
Préciser le coût prévisionnel global du projet. Coût global du projet :
□ < 5 000 €
□ de 5 000 à < 20 000€
☐ de 20 000 à < 100 000 €
□ > à 100 000 €
2 - <u>Définition et cartographie de la zone d'influence du projet</u>
La zone d'influence correspond à l'espace dans lequel les effets du projet, directs et indirects, sont potentiellement perceptibles ou présents (rejets dans le milieu aquatique, émissions de poussières, perturbations sonores,).
La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème. Rejets dans le milieu aquatique Prélèvements d'eau Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales) Pistes de chantier, circulation Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) Poussières, vibrations Déchets consécutifs à une manifestation sportive ou culturelle (ex : signalétique, déchets plastique) Piétinements Bruits Autres incidences Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée : Compte tenu du contexte rural, la zone d'influence est limitée à l'emprise du projet
Conclusions ETAPE 1
Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000. Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales» □

ETAPE 2 Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

1- Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et

2-1-1- <u>Usages / occupation du sol</u>:

historiques	de la zone d'influence.
	Prairie de pâturage / fauche Culture (à préciser): Chasse Pêche Sport & Loisirs (randonnée, VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre) Sylviculture Construite (ex: parking, constructions diverses): Non naturelle (ex: dépôt, décharge sauvage): Autre (préciser l'usage): Aucun
Commenta	ires:

2-1-2 - Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-après, en fonction de vos connaissances (Cf. quelques définitions en annexe 3) et des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Pour remplir au mieux le tableau ci-après, il vous est fortement recommandé de prendre l'attache des opérateurs ou animateurs des sites concernés en lien avec les éléments portés au DOCOB si celui-ci est suffisamment précis et récent, ou sinon le Formulaire Standard de Données (FSD).

<u>Directive Habitats Faune Flore (DHFF) - TABLEAU HABITATS NATURA 2000 (en lien avec les habitats inscrits à l'annexe 1 de la DHFF, Cf colonne 2) - informations disponibles dans le DOCOB :</u>

Milieux ouverts ou semi-ouverts Pelouse Pelouse calcaire Pelouse semi- boisée Lande Autre	
boisée Lande Autre :	
Milieux Forêt de résineux Forêt de feuillus Forêt mixte	
forestiers Forêt de feuillus Forêt mixte	
Forêt mixte	
Autre	
Milieux rocheux Falaise	
Affleurement	
rocheux	
Grotte	
Éboulis	
Blocs	
Autre	
······	
Zones humides Fossé	
Cours d'eau	
Étang	
Mare	
Tourbière	
Gravière	
Prairie humide	
Autre	
<u> </u>	
Autre type de Tunnel	
milieu Lisière	
Autre	
<u> </u>	

<u>Directive Habitats Faune Flore (DHFF) - TABLEAU ESPECES NATURA 2000 (uniquement espèces animales et végétales inscrites à l'annexe 2 de la DHFF) - informations disponibles dans le DOCOB :</u>

GROUPES D'ESPÈCES Plantes Mollusques	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Etat de conservation	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
Amphibiens				
Crustacés				
Insectes				
Poissons				
1 OISSUIIS				
Mammifères				
(Chiroptères				
en IDF)				
	<u> </u>			

<u>Directive Oiseaux (DO) - TABLEAU ESPECES NATURA 2000 (uniquement espèces inscrites à l'annexe 1 de DO + espèces migratrices régulières) - informations disponibles dans le DOCOB :</u>

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Etat de conservation	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
Oiseaux				

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (so	ous
format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur	: la
carte de localisation.	

Photo 1 :	 	 	
Photo 2:			
Photo 3:			
Photo 4 :			
Photo 5:			
Photo 6:			

2- Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

2-2-1 -Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés dans le 2-1-2

Exemple: cas d'une manifestation sportive

Type d'Habitat (Habitat naturel ou Habitat d'Espèces)	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
Exemple: pelouse calcaire	100m2	Passage de participants (itinéraire)	Piétinement	
		(timeraire)		

^{*} il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer selon le DOCOB.

2-2-2 -Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées dans le 2-1-2

Espèce ou Groupe d'espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
Exemple:	Course pédestre,	Dérangement	Hors période de	
Bondrée apivore	passage de		nidification	
	participants			

Réversible Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus): Réversible Irréversible Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation): Réversible Irréversible					
Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : Réversible Irréversible Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation) : Réversible					
□ Réversible □ Irréversible Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation) : □ Réversible					
□ Réversible □ Irréversible Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation) : □ Réversible					
Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation) : Réversible					
☐ Réversible					
☐ Irréversible					
Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :					
□ Non					
Oui A préciser :					
Conclusions ETAPE 2 Le projet peut-il avoir des incidences probables sur le ou les sites Natura 2000 ? Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales»					
ETAPE 3 Mesures prises pour supprimer ou réduire					

Mesures prises pour supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées (dégradation, perturbation ...)

Si le projet présente des incidences significatives potentielles, il appartient au porteur du projet de proposer les **mesures concrètes pour éviter ou réduire les effets** (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, maintien ou reconstitution d'un corridor écologique, démarrage du chantier en dehors des périodes de reproduction et d'élevage des jeunes, réorganisation et adaptation du calendrier de la manifestation, ...)

Ces mesures doivent être étudiées dès la phase de conception du projet.

Des mesures d'accompagnement ou de suivi, sont également possibles, mais sont distinctes des mesures de suppression et de réduction.

Exposé argumenté des mesures (justification, pertinence et faisabilité des mesures) :
Conclusions générales
Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :
- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital
Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?
Non: ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les
objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés (conclusion argumentée) : Le projet est situé à plus de 9,9 et 12 km des Natura 2000 directive Oiseaux et Habitat les plus proches
☐ Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (voir le canevas du dossier

A (lieu): LYON Signature:

Le (date): 13 septembre 2021 Cachet BlueGold Ingenierie

Le projet sera autorisé s'il n'a pas d'impacts, si ses impacts ne sont pas jugés significatifs, ou encore lorsque les mesures prises permettent de les supprimer ou de les réduire à un niveau acceptable.

d'incidences). Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Pour toute information, s'adresser au référent Natura 2000, au service environnement de la DDT du département considéré.

EARL BERTIN LA VILLENEUVE

ANNEXE 3

COUPE TECHNIQUE ET LITHOLOGIQUE PREVISIONNELLE



profondeur (m)	0	description lithologique	COUPE côte NGF estimée : + 128 m	EQUIPEME	ENT	FORATION
10	18	Limons des plateaux Calcaire de Saint- Ouen			ol sur 5,6 cm de mm de 0 m à - 40m	le 0 m à - 40 m
30	23	Sables et grès de Beauchamp		tube plein en PVC/lnoxØ 255-280	-96 m puis Ø2,4 mm jusqu'au sol cimentation de 0 m a -40 m sur 5,6 cm de largeur tubes pleins en acier, Ø457 mm de 0 m à	forage en Ø 610 mm de 0 m à - 40 m
40	38 50	Mames et caillasses		mm	de -66 m à -96 m puis Ø cimenta largeur tubes pl	
60	66	Calcaire grossier	niveau statique : -56 m/sol		mm dans les sables de	nm de - 40 m à - 96 m
80	77	Sables yprésien		tubes PVC/Inox crépinés 0,5/0,75 mm dans les sables, Ø 255-280 mm	graviers Ø1,3 mm	forage en Ø 444 mm d
90	96			tube plein en PVC/InoxØ255-280 mm		
110		Argiles plastiques				

